

Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Paris, le **19 JUL. 2018**

Les Ministres

à

Mesdames et messieurs les recteurs de région académique

Depuis plus d'un an, le Gouvernement s'est engagé dans une transformation profonde de l'action publique. Nos ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation participent pleinement de cette dynamique. Afin de relever le défi de la réussite des élèves et des étudiants, il est primordial que les réformes que nous portons soient ancrées dans la réalité des territoires, au plus près des Français.

La transformation de l'organisation territoriale de nos deux ministères et de la gouvernance académique constitue un enjeu stratégique, qui doit venir en soutien de l'ensemble des réformes éducatives.

Notre organisation territoriale a récemment évolué avec la création en 2016 de dix-sept régions académiques, dont neuf ont aujourd'hui un périmètre pluri-académique. Il est incontestable qu'il s'agit d'une étape, qui demande désormais à être approfondie pour mieux adapter l'action de nos deux ministères aux nouveaux périmètres régionaux, tout en affirmant la singularité de notre identité et de nos modes d'action. En effet, l'académie, avec le recteur à sa tête, est garante de l'ordre scolaire et universitaire, dont la mission immatérielle a plus que jamais son sens au XXI^e siècle. La nouvelle organisation doit permettre au recteur d'être en situation de valorisation des atouts de formation, de recherche et d'innovation d'un territoire régional.

L'enjeu est aujourd'hui d'améliorer la gouvernance de nos territoires, à tous les niveaux de déconcentration et d'assurer l'unité de la parole de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche vis-à-vis des partenaires.

C'est pourquoi, nous avons décidé, au terme d'une concertation avec les acteurs de l'éducation et en nous appuyant sur les recommandations du rapport de la mission Weil, Dugrip, Luigi et Perritaz, de faire évoluer l'administration déconcentrée de nos deux ministères. Au 1^{er} janvier 2020, il y aura en métropole 13 académies dirigées par 13 recteurs d'académie. En fonction des caractéristiques de chaque territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche, ils pourront être assistés par des vice-chanceliers ayant rang de recteur. Compte tenu de son poids démographique, la région Ile de France aura une organisation spécifique avec un recteur d'académie assisté de plusieurs adjoints ayant rang de recteur.

.../

Copie : Madame la secrétaire générale
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie
Mesdames et messieurs les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10
21 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - Téléphone : 01 55 55 90 90

De plus, sur le plan scolaire, au-delà de la cohérence renforcée avec la carte régionale, l'objectif est d'assurer une meilleure articulation entre tous les niveaux d'administration : académique, départemental et infra-départemental. La nouvelle organisation impliquera en effet un plus grand pouvoir de décision à l'échelle infra-académique, au plus près des réalités territoriales.

Pour cela, nous vous demandons de nous proposer, par un travail collectif, d'ici le début de l'année 2019, des projets d'organisation territoriale pour chacune des régions académiques dont vous avez la charge.

Nous vous invitons à proposer des organisations plus efficaces et plus efficientes qui apportent un meilleur service aux élèves et aux étudiants. Les principes de subsidiarité et de responsabilité seront un fil conducteur de votre réflexion, avec pour objectif de faire confiance aux acteurs et de ne remonter au niveau académique que les décisions qui le justifient en termes d'efficacité et de performance. Si les fonctions de gestion ont vocation à être mutualisées à l'échelle académique, le rôle de pilotage pédagogique des directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN) et des inspecteurs sera renforcé.

Concernant l'enseignement supérieur, vos propositions devront viser à renforcer vos capacités d'action, à l'échelle régionale, notamment en vue d'éclairer les choix à opérer dans le cadre d'un dialogue annuel avec les établissements. Les enseignements qui seront tirés de l'expérimentation de ce dialogue de gestion avec quelques établissements, conduite à l'automne prochain, viendront alimenter votre réflexion. Vous veillerez à renforcer vos services en charge de l'enseignement supérieur ainsi que les équipes qui assurent l'accompagnement des élèves vers l'enseignement supérieur. Le suivi des politiques de recherche fera pleinement partie de vos missions. Dans ce cadre, l'articulation de votre action avec celle des délégués régionaux à la recherche et à la technologie (D2RT) devra être significativement renforcée.

Nous vous invitons tout particulièrement à conduire une réflexion de nature géographique.

- Cela vous conduira à formuler des propositions d'organisation qui respecteront les équilibres territoriaux quantitatifs et qualitatifs de votre région académique, avec une pluralité des centres de décisions et une implantation harmonieuse et raisonnée des services déconcentrés que vous pilotez. Il ne s'agit pas de fermer des sites, mais plutôt d'implanter les services sur les différents sites actuels, notamment à travers une spécialisation fonctionnelle permettant de renforcer les expertises et de créer une valeur ajoutée intellectuelle dans les villes qui ne sont pas les grandes métropoles régionales
- Cela vous conduira également à imaginer une organisation de terrain renouvelée pour assurer tout à la fois la continuité de l'action éducative de l'Etat sur les territoires et une plus grande proximité du service public d'éducation. En articulation avec le développement de la GRH de proximité, nous vous invitons ainsi à dessiner les contours de la circonscription scolaire du XXI^e siècle et à réfléchir au rôle et aux missions de l'établissement scolaire au cœur des territoires. Fonctionnant en réseau avec les écoles, celui-ci pourrait devenir un centre de services, aussi bien pour les usagers que pour les personnels.

Vous veillerez à associer étroitement vos collègues recteurs d'académie à cette réflexion, ainsi que l'ensemble des cadres. En 2019, une fois que les lignes directrices pour chaque région auront été fixées, un dialogue social approfondi devra être engagé avec les représentants des personnels et l'ensemble des agents de vos académies. Les autres services et les élus seront utilement associés à cette réflexion. Il est en effet essentiel que le projet qui sera mis en œuvre soit le fruit d'une dynamique collective, portée par l'ensemble des acteurs des territoires.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce nouveau schéma de gouvernance et d'organisation des services académiques, vous présenterez, dans un calendrier rappelé en annexe, un schéma cible de pilotage du système éducatif et de suivi de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'une carte de l'implantation et de l'organisation des services académiques adaptés aux besoins du territoire. Ce schéma s'inscrira dans le respect des règles statutaires applicables aux personnels et dans la limite des moyens financiers arrêtés par la LFI 2018.

Vous accorderez une attention toute particulière aux implications de vos projets en matière de ressources humaines. A cet effet, il est rappelé :

- les mobilités géographiques souhaitées par les personnels seront accompagnées et celles qui ne le sont pas seront évitées par principe. La spécialisation fonctionnelle des sites impliquera par conséquent un fort investissement sur la formation continue afin d'accompagner les mobilités fonctionnelles ; cela devra se traduire par une offre d'évolutions professionnelles pour les agents en fonction de leurs projets professionnels et avec l'accompagnement individuel nécessaire ;
- la mise en place d'un dispositif individualisé d'écoute et d'information pour les agents susceptibles d'effectuer une mobilité fonctionnelle ou, si elle est volontaire, géographique ;
- l'accompagnement financier des mobilités, à travers la mise en place d'un dispositif indemnitaire adapté. Les personnels des services académiques directement concernés par la réforme de l'organisation territoriale ont vocation à bénéficier des différents dispositifs interministériels d'accompagnement individualisé et collectif prévus à cet effet ;
- l'engagement à ce qu'aucun cadre ne se retrouve sans solution ;
- l'engagement à ce qu'aucun agent ne supporte une perte de rémunération du fait de la réforme.

Enfin, il est rappelé que jusqu'en 2022 au moins, les actuels périmètres de mutation et d'affectation pour les enseignants et ceux des instances de dialogue social afférentes seront maintenus.

Dans le cadre de la préparation de ces feuilles de route, une première phase d'échange, associant, sous le pilotage de la Secrétaire générale, la DGESCO, la DGESIP, la DGRI et la DGRH, sera organisée au cours de la seconde quinzaine du mois de septembre, dans le cadre du dialogue stratégique régional, dont l'ordre du jour est joint en annexe.

Tout au long de l'automne, les directions et services de l'administration centrale des deux ministères seront mobilisés pour vous accompagner dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route, dont la remise est attendue pour le début de l'année 2019.

Nous vous remercions de votre engagement personnel et de celui de vos équipes pour la mise en œuvre de cette réforme.

Avec toute notre confiance.


Jean-Michel Blanquer


Frédérique Vidal

Annexe 1 : le calendrier

- Septembre : dialogue stratégique, sous le pilotage de la Secrétaire générale, avec les régions académiques pour structurer la feuille de route que chaque recteur préfigurateur devra élaborer et qui décrira l'organisation cible et ses modalités de mise en œuvre :
 - Schéma d'implantation des services académiques
 - Gouvernance académique
 - Identification des implications en termes de manœuvre RH
 - Identification des implications en termes d'immobilier
- De mi-septembre à fin octobre : expérimentation du dialogue de gestion avec quelques établissements de l'enseignement supérieur.
- Octobre à décembre : élaboration de la feuille de route. Les services de l'administration centrale pourront être mobilisés autant que de besoin pour accompagner cette démarche.
- Début 2019 : remise des feuilles de route par les recteurs de région académique. Les schémas d'organisation feront l'objet d'une validation de la part de l'administration centrale et donneront lieu à la rédaction d'une lettre de mission adressée à chaque recteur de région académique.
 - Points bilatéraux avec chaque recteur de région académique.

Année 2019 : année de concertation avec les partenaires sociaux et de conception du schéma définitif.

- Premier semestre 2019 : conduite du dialogue social aux niveaux national et académique
- Juin-juillet 2019 : dialogue stratégique permettant de valider les schémas d'organisation cible.
- Janvier 2020 : mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.
- 2021 – 2022 : mise en œuvre effective des réorganisations des services académiques.

Annexe 2 : le dialogue stratégique régional (septembre 2018)

Objectif

L'objectif de ces dialogues est de préparer la feuille de route de chaque région académique, qui fixera l'organisation cible des services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale à venir. Cette réforme n'impliquant pas, dans son volet organisationnel, un modèle uniforme sur l'ensemble du territoire, le recteur de région académique, en lien avec les recteurs de la région, aura pour mission de produire cette feuille de route prévue pour le début de l'année 2019.

Ces dialogues doivent permettre d'identifier les enjeux, les potentialités et les difficultés propres à chaque région académique ainsi que, le cas échéant, les besoins en accompagnement.

Périmètre

Le cycle 2018 concernera l'ensemble des régions académiques métropolitaines, la réflexion portant en effet sur le pilotage de l'ensemble du système éducatif et sur l'articulation entre les différents niveaux administratifs régional, académique et départemental.

Participants

Pour chaque région académique, les recteurs d'académie et les secrétaires généraux d'académie rencontreront, sous la direction de la Secrétaire générale, les représentants des quatre directions générales des deux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi que de l'IGAENR. À leur initiative, les recteurs peuvent également être accompagnés du responsable du service pour les affaires régionales.

Contenu du dialogue

- Partage des principales évolutions intervenues depuis l'été 2017 dans la déclinaison des feuilles de route adressées à l'automne 2016
- Bilan à date (forces/faiblesses, convergences/divergences entre académies) du fonctionnement de la région académique.
- Enjeux, opportunités et points d'attention identifiés par les recteurs en matière :
 - d'évolution de la gouvernance (articulation entre les différents niveaux : régional, académique, départemental et infra-départemental) ;
 - et d'organisation des services académiques dans une optique régionale ;
 - de dialogue avec les établissements de l'enseignement supérieur ;
 - d'articulation avec l'action des D2RT.
- Partage des éléments de cadrage dans lesquels devra s'inscrire l'élaboration de la feuille de route.
- Besoins d'accompagnement identifiés par les recteurs et attentes exprimées vis-à-vis de l'administration centrale.